NOUVELLES LOCALES.

Nous avons du temps froid depuis quelque jours.

Sortie du Club de Raquette le Voyageur ce soir.

Mardi prochain la votation pour les conseillers municipaux.

M. Arbutnout a été maire de la ville de Winnipeg par une majorité audela de 700 voix.

Un incendie lundi dernier a détruit les batisses entre le Queens hotel et la rue Main.

Mesdames Horace Chevrier et Alf. Levêque sont partie lundi dernier pour un voyage de quelques jours à St. Paul Minn.

Samedi dernier à la bénédiction du St. Sacrement à la cathédrale de St. Boniface, 37 filles ont été reçues enfant de Marie. Le sermon de circonstance a été donné par Sa Grandeur Mgr. Langevin. La collecte fut faite par Melles Anna Goselin et Josephine Genthon.

N'oubliez pas d'aller chez ALLAIRE & BLEAU pour vos ferronneries, ferblanteries, huiles et peintures, papier à bâtisse, poêles à cuisine, fameux poêles (air tight excelsior) le meilleur poêle à chauffer sur le marché.

Le Prochain Cardinal

Le bruit cour tavec persistance que Mgr. Duhamel archevèque d'Ottawa va recevoir la pourpre cardinalice.

Il semble bien que cette rumeur, repose sur des renseignement certains.

Instituteur.

On demande, pour le 1er janvier, un instituteur ou une institutrice dument qualifiés pour enseigner le français et l'anglais. S'adresser à M. MOISE COURCHENE, Oak Lake, Man.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sour peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couroune l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winuipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur

N. B.— A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de prem ère qualité sont mis en ventepar les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière